

1. *Débitrice:* **JAN SA**, Petit-Rocher 6, 1003 **LAUSANNE**
2. *Remarques:* L'état de collocation est déposé à l'office.
Délai pour intenter action en opposition au 30 septembre 2004
sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.
La cession des droits de la masse peut être demandée dans le même délai
(revendication de propriété - art. 49 et 80 OAOF).
Office des faillites de Lausanne
1014 Lausanne
(00078967)